

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 26 septembre 2018**

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en adressant ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

Le Président souligne la présence de Monsieur Audric Blanc, géographe-urbaniste au sein de la société Urbaplan qui répondra à vos éventuelles questions sur le PGA.

La secrétaire procède à l'appel : 21 membres sont présents.

Excusés : Mesdames Georgeta Rossier, Mélissa Garcia, Messieurs Neil Forsyth, Pierre-Yves Rochat, Gilles Rossier, Jérémie Rossier, Stéphane Schmidt et Laurent Zurflüh.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

**INFORMATIONS.**

Le Président informe :

- Madame Mélissa Garcia est absente car elle a donné naissance, le 14 septembre 2018, à une petite fille prénommée Mia. Félicitations aux heureux parents...un nouveau chapitre vient de commencer et tous nos vœux de bonheur vous accompagnent.
- Il donne lecture du courrier de Monsieur Christian Brocard qui démissionne du Conseil communal pour des raisons professionnelles et qui remercie l'Assemblée pour les bons moments passés ensemble. En conséquence, les candidats suivants dans la liste des suppléants sont Madame Chantal Huber Estiévenart et Monsieur Gaddiel Schweizer. Madame Huber Estiévenart ne souhaitant pas reprendre la place vacante, Monsieur Schweizer a été approché et accepte le mandat. Il sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil, en octobre.
- Pour faire suite au courrier envoyé aux Conseillers, il rappelle le report de la date du prochain Conseil fixée le 29 octobre 2018 à 20h15 au lieu du 24 octobre ; ceci pour faute d'éléments manquants concernant le taux d'imposition 2019, l'absence de deux municipaux et la période des vacances scolaires. Le taux d'imposition 2019 doit être transmis à la préfecture le 30 octobre...dernier délai.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Rapport de la ComFin sur le préavis municipal N°03/2018 – Amélioration de l'enveloppe thermique de la Maison de Commune.
2. Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis municipal N°03/2018 – Amélioration de l'enveloppe thermique de la Maison de Commune.

3. Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis municipal N°04/2018 - Adoption de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA).
4. Renseignements de la Municipalité.
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**1. RAPPORT DE LA COMFIN SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°3/2018 – AMELIORATION DE L'ENVELOPPE THERMIQUE DE LA MAISON DE COMMUNE.**

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport de la ComFin sur le préavis N°3/2018.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le président constate que le rapport comporte un amendement valable et correctement déposé. Il propose de voter sur l'amendement dans un premier temps et, après avoir entendu le rapport de la Commission ad hoc, sur l'intégralité du préavis municipal.

Monsieur Christian Grin, Municipal, souhaite entendre le rapport de la Commission ad hoc avant que soit voté l'amendement ainsi que le préavis municipal car il a des informations complémentaires à transmettre.

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère et Présidente de la ComFin, demande que cette proposition soit acceptée.

Entendu qu'il y a des informations complémentaires concernant ledit préavis, le Président accepte.

**2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°3/2018 – AMELIORATION DE L'ENVELOPPE THERMIQUE DE LA MAISON DE COMMUNE.**

Monsieur Philippe Estiévenart donne lecture du rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°3/2018.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Grin, Municipal, donne un complément d'information concernant les stores à changer en totalité. La Municipalité, après débat sur le sujet, est arrivée à la conclusion suivante : la proposition de changer \* les stores supérieurs d'obscurcissement de la paroi Nord au rez-de-chaussée (\*amendement) qui ne fonctionnent pas est logique au vu de l'investissement. Ces stores sont utiles en journée lors des séances avec présentation sur écran beamer et cette salle est également louée pour des conférences. Le beamer est utilisé au minimum une fois par mois.

Si les travaux ne se font pas, il y a une économie de CHF 20'000.-

Si ceux-ci sont exécutés plus tard, et il faudra un jour faire ces travaux, le coût sera de plus de CHF 25'000.- car les entreprises devront réinstaller le chantier (échafaudages et autres).

- Monsieur Benoît Croset relève que jusqu'à maintenant les gens ne se plaignent pas que les stores fonctionnent ou pas. Il demande s'il est envisageable d'augmenter le prix de la location de la salle suite aux coûts des travaux et la possibilité d'obscurcir la salle pour une utilisation appropriée du beamer ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que le montant de la location de la salle doit être étudié afin d'être compétitif par rapport à ce qui se fait dans la région.
  
- Madame Myriam Cornaz demande quel est le système des fenêtres : fenêtres fixes, stores électriques, autres ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que des petits moteurs sont installés au sommet des fenêtres et un tableau de commande sur le mur en face qui permet d'ouvrir les fenêtres en imposte. Les stores sont actuellement électriques et ce système sera gardé.
  
- Madame Elena Tarnovskaya demande si les portes fenêtres sont ou seront sécurisées ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que les deux portes « sorties de secours » seront changées et resteront des sorties de secours. Toutes les portes fenêtres seront montées avec des vitrages « Sécurité » triple verres, selon les normes en vigueur.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remarque que le rapport de la Commission ad hoc comporte également un amendement valable et correctement déposé, dans lequel le montant n'est pas précisé mais le texte est identique à celui de la ComFin. En conséquence, il y aura un vote pour les deux amendements.

Il propose dans un premier temps la votation sur les amendements déposés et ensuite le préavis municipal sera voté dans son intégralité :

1. « Acceptez-vous d'amender le préavis municipal N°3/2018 en y supprimant le remplacement des stores supérieurs d'obscurcissement de la paroi Nord au rez-de-chaussée et une enveloppe totale de CHF 265'000.- TTC ? »

Résultat du vote :      8 OUI            10 NON            2 ABSTENTIONS

**Les amendements sur le préavis N°3/2018 sont refusés.**

2. « Acceptez-vous le préavis municipal N°3/2018 – Amélioration de l'enveloppe thermique de la Maison de Commune tel que présenté ? »

Résultat du vote :      16 OUI            1 NON            3 ABSTENTIONS

**Le préavis municipal N°3/2018 – Amélioration de l'enveloppe thermique de la Maison de Commune, est accepté tel que présenté.**

### **3. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°4/2018 – ADOPTION DE LA REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA).**

Madame Michèle Salanon donne lecture du rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal N°4/2018.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Roman Tarnovsky demande ce qui en est du PPA RC30 ?
- Le Syndic demande si les renseignements souhaités concernent le PPA RC30 Nord ou PPA RC 30 Sud ? Il informe que le PPA RC 30 Nord est traité en parallèle avec le PGA. Aujourd'hui on parle du PGA. Le PPA est un autre document.
- Monsieur Blanc (Urbaplan) précise que c'est la même procédure pour l'un ou l'autre mais chacun avec son propre règlement. Le PPA RC 30 n'est pas traité dans le PGA. Il sera mis à l'enquête et soumis au Conseil communal pour adoption.
- Monsieur Roman Tarnovsky demande si au niveau du PGA, il y a des références avec le PPA ?
- Monsieur Blanc répond que sur le plan, il y a un secteur à traité : le futur PPA RC 30 Nord. Et le PGA doit affecter le secteur avec un indice d'utilisation du sol qui donne une enveloppe correspondante en nombre d'habitants qui devra correspondre au moment de l'élaboration du PPA RC 30 Nord.
  
- Monsieur Philippe Estiévenart remarque que depuis 10/15 ans ce sujet est en discussion et qu'il n'y a pas de grandes modifications concernant le PGA. La question est : quel est le coût de cette révision du PGA qui va et vient tel un yo-yo (modifications, les aller et retour entre le Canton, la Municipalité et Urbaplan) ?
- Le Syndic répond que ce n'est pas un jeu de yo-yo...il y a des lois qui imposent aux Communes et aux Cantons certaines règles. La planification fédérale de l'aménagement du territoire imposée aux Cantons rebondit sur toutes les Communes. Toutes les Communes vaudoises doivent réviser leur PGA car le Plan Directeur Cantonal a été modifié. Une loi fédérale a des conséquences sur les lois cantonales et des retombées sur les Communes. L'aménagement du territoire est de la compétence communale. Il rectifie et informe qu'Urbaplan n'était pas le mandataire de la Municipalité en 2002. A cette époque, Monsieur Emmanuel de Tschanner et le bureau Rossier d'Aubonne ont établis le premier PGA de la Commune. En seize ans, le coût s'élève à plus de CHF 500'000.- Pour l'historique : Début du PGA en 2002. Lors du 1<sup>er</sup> dépôt de celui-ci...le Plan Directeur Cantonal ayant été modifié entre temps, le PGA n'était plus conforme aux dernières directives. Et ceci plusieurs fois car les lois changeaient. Aujourd'hui, nous devons être très rapide pour éviter une nouvelle éventuelle modification de la loi...nous ne savons pas ce que nous réserve "demain". La Commune qui refuse la révision de son PGA...le Canton s'en occupe et adresse la facture à ladite Commune.
  
- Monsieur Christian Jan demande si l'on connaît approximativement l'augmentation de la population de Lavigny dans les dix à quinze prochaines années ?
- Monsieur Blanc répond que cela est limité à 180 habitants supplémentaires en théorie. Sachant que l'on compte un habitant pour une surface de cinquante mètres carrés au plancher.
- Monsieur Philippe Estiévenart rappelle que l'on avait évoqué un chiffre inférieur. On parlait d'une trentaine ou quarantaine d'habitants !
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que le nombre d'habitants varie chaque année. C'est le potentiel des mètres carrés au plancher avec l'hypothèse de cinquante mètres carrés pour un habitant. Ceci est l'enjeu. Après si vous voulez mettre plus d'un habitant dans ces

mètres carrés cela n'a pas d'importance pour autant que cela soit salubre. Il n'y a pas d'interdiction.

- Monsieur Blanc informe que le nombre d'habitant à l'horizon de 2036 est de 1083 habitants par rapport à la situation prise en compte le 31 décembre 2013.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote du préavis N°4/2018.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°4/2018 sur l'adoption de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) ? »

Résultat du vote :      20 OUI            0 NON            0 ABSTENTION

**Le préavis municipal N°4/2018 sur l'adoption de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA), est accepté tel que présenté, à l'unanimité.**

Le Syndic et la Municipalité remercie vivement le Conseil pour l'acceptation du PGA.

#### **4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

- Monsieur Christian Grin annonce que le terrain de foot est finalement homologué.
- Monsieur Rémy Wulliens informe que la réfection du chemin de Renolly est terminée...provisoirement.  
Deux détails :  
- La Sefa doit mettre des candélabres à la fin de cette semaine.  
- La première couche d'enrobé devant reposer pour éviter des bosses/fissures du chemin, le tapis définitif sera posé vers Pâques 2019.  
Concernant les eaux claires, des engins mécaniques travaillent à la tête du "Flumeau" soit entre l'Institution et le début du "Flumeau", pour remplacer une canalisation communale qui avaient des défauts (ciment fendu et sous dimensionnée). Et aussi pour se prémunir par rapport à l'Institution qui s'agrandit et dont le collecteur principal se jette dans cette canalisation.
- Monsieur Willy Favre annonce que l'agrandissement de l'école du village fêtera ses vingt ans le 9 novembre 2018 et que ce jour il y aura un petit déjeuner entre les Aînés et les écoles. La partie officielle se déroulera en fin de journée.  
Monsieur Favre est à la recherche de photos de classes d'il y a 20 ans à ce jour afin de proposer une rétrospective.  
A contacter M. W. Favre ou la secrétaire municipale.
- Le Syndic informe que l'Institution de Lavigny a déposé un dossier pour une mise à l'enquête relative à l'extension et l'agrandissement de son hôpital. Celui-ci est à la disposition des Conseillers, à l'étage, pour être consulté. Sachant que ce chantier va durer cinq ans, il serait judicieux que les Membres du Conseil s'y intéressent pour savoir ce qui va se passer durant cette période sur le site de l'Institution.

Nous avons parlé du PGA du village...mais ce dossier est traité encore différemment ; l'Institution va augmenter sa capacité assez drastiquement donc augmentation du trafic et autres.

Le Président demande si les résidents sont considérés comme des habitants ou pas ?

Le Syndic répond qu'une cinquantaine de résident sont inscrits à la Commune.

Il avise que le dernier Conseil communal de l'année, début décembre, se tiendra à l'Institution de Lavigny. Le Directeur Général fera une présentation du site.

## **5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Monsieur Hervé Moine demande s'il est envisageable que la Commune se dote d'un abonnement général au porteur ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, prend note de la proposition. Il existe actuellement la possibilité d'avoir une carte journalière...à chercher dans les Communes avoisinantes. La demande sera étudiée au budget, l'année prochaine.
- Madame Ingrid Ciampi complète la réponse de Monsieur Favre en soulignant que la Commune d'Aubonne met à la disposition du bassin pour l'ASSAGIE ; Etoy également mais seulement dix jours avant.  
Madame Ingrid Ciampi adresse ses remerciements à la Municipalité pour son engagement lors de la rentrée scolaire...pour avoir été "patrouilleur scolaire" à ce moment.
- Madame Michèle Salanon a remarqué le panneau "A vendre" sur le site de la future ex-clinique "La Chaumière" et que celui-ci n'a sans doute pas échappé aux regards des habitants sis au chemin des Caronies ! ?
- Monsieur Bernard Rochat répond qu'effectivement cela n'est pas passé inaperçu aux habitants du lieu. La Fondation Perceval a le droit de vendre. On avait eu l'espoir de voir une clinique privée s'installer sur cette propriété. Malheureusement, pour des raisons financières et autres, le projet n'a pas aboutit. La propriété se dégrade, l'entretien a un certain coût et Perceval cherche à vendre.  
La question souvent posée est : est-ce qu'un particulier peu acheter cette propriété ?  
Oui, bien sûr ! Mais cette personne ne pourra rien faire. N'oublions pas que c'est un PPA qui est affecté.

Il n'y a plus de question.

Le Président remercie chacun de sa présence et des efforts particuliers consentis durant cette période estivale.

Il souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de semaine et donne rendez-vous exceptionnellement **le lundi 29 octobre 2018 à 20h15.**

Il clôt la séance à 21H15.

Le Président  
Jörg Frischholz

La secrétaire  
Loredana Simone